

## **Conférence sur l’Afrique de l’Ouest – Administration du régime fiscal des secteurs minier et pétrolier : enjeux et défis en Afrique de l’Ouest**

Les pays en développement dotés d’abondantes ressources naturelles ont une possibilité unique de stimuler la croissance à long terme. Cette possibilité n’est pas sans défis de taille. Pour en maximiser les avantages sociaux et économiques, il est essentiel d’assurer une bonne gouvernance et une capacité institutionnelle solide sur toute la chaîne de valeur qui transforme les ressources naturelles en développement durable et réduction de la pauvreté<sup>1</sup>.

Cette conférence tentera de déterminer la nature des risques auxquels doivent être exposées les administrations fiscales des pays d’Afrique subsaharienne en raison des caractéristiques uniques du secteur, de la diversité des régimes fiscaux réglementaires et contractuels qui existent et du cadre administratif régissant le secteur. Elle pose la question suivante : quels types de stratégie d’atténuation des risques sont employés et/ou pourraient être employés et quelles bases de connaissance et d’expertise existent ou sont nécessaires pour faire face à ces risques?

La conférence a en outre pour but d’examiner comment la fragmentation des responsabilités de réglementation et les risques qui sont inhérents à une industrie mondiale à forte intensité de main-d’œuvre exposent les régimes fiscaux applicables aux ressources à des pertes de recettes.

Les pays d’Afrique de l’Ouest sont à divers stades de développement de leur capacité de faire face à ces défis. En théorie, l’administration des recettes tirées des industries extractives met en jeu les mêmes principes, procédures et pratiques que celle des autres recettes fiscales. En conséquence, la conception et l’application des procédures d’administration des recettes fiscales tirées des ressources naturelles devraient correspondre aux bonnes pratiques d’administration fiscale générale.

### **I. Principes d’administration des recettes tirées des ressources naturelles**

L’un des objectifs premiers d’une administration fiscale est de recouvrer les impôts et droits à verser conformément aux lois, réglementations, politiques et procédures applicables en la matière dans un environnement de conformité propice. Ce but doit être atteint d’une manière qui favorisera la confiance dans l’administration et l’ensemble du régime fiscal. Les administrations fiscales ont des ressources limitées pour gérer tous les risques et doivent donc établir des ripostes stratégiques et tactiques ciblées propres à maximiser le respect des obligations fiscales par les contribuables. Le meilleur moyen d’y parvenir est offert par un programme équilibré d’assistance aux contribuables, de lois et procédures simples et de vérification fondée sur les risques qui est décrit ci-après<sup>2</sup>:

---

<sup>1</sup> *Revenue Administration: Administering Revenues from Natural Resources – A Short Primer*

<sup>2</sup> *Revenue Administration: Developing a Taxpayer Compliance Program*, Barrie Russell, FMI.

- L'éducation des contribuables et l'assistance à ces derniers les aident, ainsi que leurs conseillers, à comprendre leurs obligations (les contribuables ne peuvent pas se conformer aux lois fiscales s'ils ne les comprennent pas);
- La simplicité des lois et procédures rendra plus facile et moins onéreux leur respect par les contribuables (ces derniers ne s'y conformeront pas volontairement si le régime fiscal lui-même rend cela difficile ou trop coûteux); et
- La vérification fondée sur les risques décourage le non-respect de la loi fiscale (il est plus probable que les contribuables s'y conformeront s'ils jugent élevé le risque de détection et voient les infractions flagrantes pénalisées).

## II. Processus efficaces d'identification et d'évaluation des risques

Pour renforcer le respect volontaire des lois fiscales, il faut mettre en place des processus de vérification objectifs fondés sur les risques. C'est vers une automatisation accrue et un plus grand accès aux données que se dirige l'évaluation des risques. Cependant, la plupart des systèmes d'évaluation des risques ont une composante manuelle, et certaines sont principalement des systèmes manuels. Chaque système a ses avantages.

La première étape de l'établissement d'un système d'évaluation des risques consiste à segmenter la population des contribuables en groupes dotés de caractéristiques similaires. La taille et la complexité du contribuable constitue un critère courant de segmentation de la base d'imposition – petits, moyens et gros contribuables. Parmi les autres critères possibles figurent l'importance de l'industrie pour l'économie, la nature du risque, par exemple risque international, risque d'évasion ou risque intérieur, ou le type d'impôt ou taxe, par exemple l'impôt sur le revenu ou la TVA. Il faut garder présent à l'esprit qu'il n'y a pas de système de segmentation idéal. En fait, l'objectif est d'identifier les groupes qui présentent des caractéristiques similaires en matière de civisme fiscal et d'activités professionnelles. La création de groupes de contribuables aux caractéristiques analogues rend plus facile pour les autorités d'identifier les risques et leurs causes sous-jacentes et d'élaborer des stratégies de conformité adaptées à ces risques pour les atténuer.

L'étape suivante est celle de l'identification des risques, en particulier du comportement des contribuables qui peut donner lieu à d'importantes pertes de recettes. Diverses méthodes peuvent être utilisées pour identifier les risques, notamment des méthodes indirectes telles que l'analyse de l'écart fiscal au niveau des secteurs, et des méthodes directes comme le programme de vérification aléatoire, la modélisation économique et les algorithmes automatisés. Dans la plupart des pays, le secteur des industries extractives (IE) se compose de quelques gros contribuables qui exploitent un ou plusieurs projets à vaste échelle. Ces caractéristiques rendent possible l'utilisation de la modélisation économique comme outil permettant d'identifier les écarts fiscaux et les indicateurs des risques pour chaque projet. Le modèle d'évaluation des risques reproduit le régime fiscal et détermine le produit des impôts sur une base annuelle ou sur la durée de vie du projet. Une comparaison des résultats du modèle avec les déclarations d'impôt des contribuables pour un exercice fiscal révélera un écart de conformité fiscale ou indiquera que le contribuable est respectueux de la loi fiscale.

Quelle que soit la méthode employée pour l'identification des risques, la méthodologie doit être objective et fondée sur des preuves. Les preuves à l'appui de l'identification des risques proviennent des déclarations d'impôt, formulaires, élections et renseignements sur les paiements communiqués par le contribuable à l'autorité fiscale.

Dans de nombreux pays, les fonctions de gouvernance et d'administration dans le secteur des IE sont réparties entre de nombreux ministères et organismes gouvernementaux et, dans certains cas, la société pétrolière nationale. Une conséquence de cette fragmentation est que les données recueillies par les autres organismes de réglementation ne sont pas fournies à l'autorité fiscale. L'accès à cette information rendrait l'autorité fiscale plus à même d'évaluer les risques. Une autre solution à ce problème consiste à stocker les données pertinentes recueillies par les divers organismes de réglementation dans un référentiel central auquel tous les organismes de réglementation aurait accès. Il ne faut pas oublier qu'il peut y avoir des limites aux informations qu'une autorité de réglementation peut communiquer à d'autres parties. Ce problème peut être surmonté par le recours aux protocoles d'accord, et le partage de l'information peut être défini de manière à respecter les droits des contribuables à la confidentialité.

L'un des principes clés est que l'autorité fiscale doit pouvoir évaluer la menace relative que chaque risque fait peser sur ses objectifs. Cette évaluation consiste à déterminer la probabilité de concrétisation du risque et les conséquences qui peuvent alors en résulter. L'évaluation de cette probabilité et de ces conséquences peut comporter une mesure qualitative ou quantitative ou les deux à la fois. Les scores des deux paramètres peuvent être ajoutés pour donner une notation pour chaque risque. Les notations sont ensuite utilisées pour l'établissement d'une matrice des notations des risques.

Le classement des risques joue un rôle important dans le choix des risques que les autorités atténueront. Ce choix dépend également d'autres facteurs, dont les recouvrements attendus de la stratégie d'atténuation, la capacité interne d'exécution de la stratégie, la perception du risque par le public et la prolifération potentielle du risque.

### **Autres considérations**

1. Pour être efficace, l'évaluation des risques doit être réalisée par un groupe d'agents expérimentés dotés collectivement de compétences en droit fiscal, comptabilité, planification fiscale et prix de transfert internationaux et intérieurs. Les spécialistes des IE sont des membres essentiels de l'équipe qui peuvent interpréter les données et résultats et le font, étant donné le caractère unique des procédés et pratiques professionnels des IE et de leur environnement opérationnel. Le groupe chargé de l'évaluation des risques devra en outre avoir accès à des compétences en économie, notamment en modélisation économique, technologie de l'information et gestion des données.
2. Les pays sont de plus en plus conscients de la valeur du partage de l'information pour le renforcement de l'évaluation des risques et du respect volontaire des lois fiscales. L'approche peut être formelle ou informelle. L'approche traditionnelle consiste à négocier une convention fiscale bilatérale ou multilatérale comportant des dispositions sur l'échange d'informations. Les conventions fiscales sont exhaustives, mais le processus de

négociation et de ratification peut être long. Il y a d'autres sources d'informations, qui sont :

Déclaration pays par pays : pour les exercices fiscaux commençant après le 1<sup>er</sup> janvier 2016, les sociétés multinationales dont les recettes dépassent 750 millions d'euros devront établir une déclaration qui sera faite auprès de l'autorité fiscale du pays où est situé le siège de la société. La déclaration comporte trois parties et présente par juridiction fiscale : les recettes totales, les recettes provenant de parties liées et de tierces parties, le résultat avant impôt, les impôts payés ou courus, le nombre d'effectifs, les fonds propres, les bénéfices non distribués, les actifs et les activités. Les pays participant à des conventions fiscales multilatérales ou bilatérales, notamment à des accords d'échange d'informations avec le pays d'origine, seront habilités à recevoir les informations.

Convention concernant l'assistance administrative mutuelle en matière fiscale : convention établie en 1988 et amendée par Protocole en 2010. Environ 116 juridictions y sont parties. Les États membres conviennent de se prêter mutuellement assistance par des échanges de renseignements, une aide au recouvrement des créances fiscales et la notification de documents.

### III. Nature des risques présentés par le secteur

Les risques présentés par le secteur peuvent généralement être divisés en trois catégories :

- ✓ Nature du secteur  
Pour bien identifier et analyser les risques présentés par le secteur, l'administration fiscale doit connaître les caractéristiques de l'industrie qui influencent les décisions des entreprises ainsi que les conséquences que ces décisions ont pour la déclaration des revenus. Bien que les entreprises procèdent à un arbitrage fiscal pour réduire au minimum leur charge fiscale, il importe de noter que les décisions prises dans le cours normal de leurs activités peuvent avoir une grande incidence fiscale. Il faut mettre en place des stratégies efficaces d'atténuation des risques qui tiennent compte de leurs causes sous-jacentes.
- ✓ Complexité des régimes fiscaux non standard appliqués au secteur  
Les caractéristiques du secteur dont il est question ci-dessus poussent l'État à adopter pour y faire face diverses politiques fiscales. La complexité des régimes fiscaux non standard présente des défis de nature unique pour les administrations fiscales du monde entier.
- ✓ Structure organisationnelle de la conformité réglementaire dans le pays  
La participation de nombreux départements et agences à l'administration fiscale conduit à une fragmentation des responsabilités en matière de politique et d'administration fiscales. Cela peut entraîner l'établissement de règles et processus manquant de coordination et de cohérence. Il est préférable que l'administration fiscale soit centralisée au niveau de l'autorité fiscale.

(Voir l'appendice 1 pour un examen plus détaillé des risques industriels et réglementaires propres aux IE, y compris des caractéristiques de ce secteur qui sont à l'origine du comportement des entreprises.)

### IV. Stratégies de conformité fiscale

Une stratégie de conformité fiscale applicable au secteur des industries extractives ne saurait être efficace sans les activités d'éducation, d'information, de vérification et d'exécution que les secteurs fonctionnels de première ligne exercent pour faire face aux risques. Des réponses au coup par coup des fonctions de première ligne seront moins efficaces qu'une stratégie et une riposte coordonnées. Les unités de vérification, d'application de l'obligation de déclaration d'impôt, de gestion des arriérés et des services aux contribuables doivent agir et faire face aux risques d'une manière concertée. Pour les grandes entreprises, les risques encourus sont plus probablement concentrés dans la sous-déclaration par le biais de techniques telles que les prix de transfert, l'inclusion dans les transactions transfrontalières des opérations réalisées avec les paradis fiscaux et les coûts de financement, entre autres. Il faut analyser les risques prioritaires pour déterminer la probabilité et l'effet du risque, les raisons et attitudes à l'origine des comportements de non-conformité, ainsi que l'ensemble de ripostes à leur opposer par l'administration fiscale. En outre, le système doit être équitable et être perçu comme tel par les contribuables pour que ces derniers

acceptent de s'y conformer. Cela exige un système opérationnel et un solide dispositif de résolution des différends permettant la réalisation en temps opportun d'un second examen des décisions.

Les stratégies de conformité coordonnées devraient inclure ce qui suit :

- Les services aux contribuables jouent un rôle crucial dans la formulation succincte de conseils faciles à comprendre auxquels les contribuables peuvent recourir. Il est nécessaire d'établir des mesures ciblées pour aider les contribuables à comprendre leurs obligations et les conséquences de leur non-conformité.
- L'application de l'obligation de déclaration d'impôt est l'un des piliers de la gestion de la conformité étant donné que la déclaration d'impôt est la première étape de l'établissement des passifs fiscaux. Le suivi du comportement en matière de déclaration et l'application de l'obligation de déclaration d'impôt par les retardataires est généralement un processus automatisé par lequel les revenus déclarés par le contribuable sont comparés à son dossier. Des pénalités devraient être appliquées systématiquement à tous les cas d'infraction à l'obligation de déclaration.
- L'activité de vérification devrait inclure divers types d'opérations, des vérifications exhaustives aussi bien que celles axées sur des questions précises, de manière à assurer l'affectation des ressources limitées à des activités qui engendrent le maximum de recettes et/ou maximisent le champ couvert d'une manière rationnelle au vu des ressources disponibles. Le choix du type de vérification devrait être fondé sur un modèle d'évaluation automatisée des risques.
- La gestion des arriérés exige une détermination rapide des risques de recouvrement et l'application en temps opportun de mesures de recouvrement pour maximiser les recettes.
- Résolution des différends : il est essentiel d'établir un système équitable, accessible et opportun pour les cas complexes comme les différends dans le secteur des IE. Il y a lieu de mettre en place des unités distinctes des services fonctionnels qui ont exercé les activités d'identification, de calcul et de traitement dans le cadre des opérations d'évaluation pour assurer un processus d'examen transparent et impartial.

## **V. Organisation de l'administration des recettes tirées des ressources naturelles**

Il est important d'acquérir des compétences spécialisées dans le secteur des ressources naturelles pour analyser et comprendre les règles fiscales qui s'appliquent à ce secteur et les risques inhérents qu'il fait peser sur la conformité. Cette spécialisation peut être développée au sein d'une entité organisée surtout en fonctions, tirant profit de la pratique internationale de répartition des contribuables sur la base de leurs caractéristiques et des risques qu'ils posent. Les principes sont les suivants :

- Dans l'idéal, l'administration des recettes provenant des entreprises d'exploitation de ressources naturelles devrait être assurée par l'autorité fiscale. Si les fonctions d'administration des recettes sont partagées entre divers départements et agences gouvernementaux, un processus formel solide de partage de l'information et de coopération s'impose pour assurer une administration efficace des recettes.

- Dans de nombreux cas, l'État prend une participation dans les entreprises d'exploitation de ressources naturelles. Le regroupement des fonctions d'administration des recettes et de gestion des participations de l'État donne lieu à un conflit d'intérêts et devrait être évité.
- Par leur taille et leurs caractéristiques, les entreprises d'exploitation de ressources naturelles entrent dans le segment des gros contribuables de la base d'imposition et il vaut mieux confier la gestion des recettes qui en sont tirées à une Cellule des gros contribuables (CGC).
- Il existe parfois une unité des ressources naturelles (RN) distincte pour les grandes entreprises d'exploitation des RN au sein d'une Cellule des gros contribuables (CGC) pour les domaines fonctionnels qui requièrent des connaissances spécialisées comme l'assistance ciblée aux clients, l'évaluation des risques, les vérifications et les questions d'ordre juridique et de politique générale.
- Lorsque le secteur minier artisanal est important, une unité spécialisée peut, si nécessaire, être établie au sein d'une cellule des moyens contribuables.

## **VI. Faible gouvernance, corruption et transparence**

Dans de nombreux pays dotés d'abondantes ressources naturelles, les avantages sociaux et économiques attendus par les habitants ne se concrétisent pas. Cette situation peut être liée à une gouvernance nationale inefficace due au manque de capacités et à l'absence de redevabilité ainsi qu'à la corruption.

L'afflux de richesses tirées des ressources naturelles vers des administrations fiscales dotées d'une faible capacité et de systèmes de contrôle interne peu efficace crée un environnement où les manquements à l'intégrité peuvent être dissimulés et ne jamais être découverts. Il n'a pas d'outil qui puisse réduire au minimum les possibilités de corruption et empêcher celle-ci de se produire. Cependant, il y a des mesures que l'administration fiscale et l'ensemble des administrations publiques peuvent prendre pour en réduire au minimum le risque au sein de l'administration fiscale, notamment :

- Une bonne gestion et un encadrement efficace dans toute l'organisation instillent une culture d'intégrité et d'honnêteté.
- Des structures organisationnelles qui définissent clairement les pouvoirs et responsabilités et font état de la distinction entre les fonctions de planification et de suivi et les fonctions opérationnelles limitent les possibilités de comportement inapproprié.
- Une plus grande responsabilisation par le biais d'un code de conduite et d'une exigence de divulgation des actifs décourage les écarts de conduite.
- Des systèmes d'information fiables permettant de retracer les opérations
- Une fonction de vérification interne permettant de tester et d'évaluer de manière indépendante les systèmes de contrôle et des opérations spécifiques.
- La transparence des recettes tirées des IE et de leur emploi est une condition préalable essentielle au renforcement de la gouvernance.

## **VII. Cadre d'administration des recettes dans certains pays d'Afrique de l'Ouest**

Un bref aperçu du cadre d'administration des recettes en Afrique de l'Ouest révèle que :

- Le Libéria, le Ghana, le Sierra Leone et le Nigéria ont créé une équipe spécialisée en ressources naturelles pour administrer le secteur des ressources naturelles
- Parmi les autres équipes spécialisées qui ont été créées dans divers pays pour faire face à des risques plus généralisés qui sont prévalents également dans le secteur des ressources naturelles figurent les équipes d'experts en transactions internationales et prix de transfert ainsi qu'une équipe chargée de l'évaluation des risques.
- L'administration des recettes provenant de tous les volets du régime fiscal applicable aux ressources naturelles est centralisée au niveau de l'autorité fiscale au Ghana, en Sierra Leone et au Libéria. En Sierra Leone, des efforts sont actuellement réalisés aux fins de la mise en place d'un dispositif formel solide de partage de l'information entre l'Autorité nationale des recettes fiscales (NRA), le Ministère des mines et l'Agence nationale des minéraux (NMA).
- Le Sierra Leone s'emploie à améliorer ses compétences en matière de modélisation fiscale de projets de ressources naturelles pour renforcer son évaluation des risques, ses projections des recettes et son analyse de l'écart de conformité.
- Le Libéria procède à l'élaboration d'un processus d'évaluation des risques et a commencé à en incorporer les résultats dans sa planification opérationnelle.



## Appendice Un :

### Principales caractéristiques du secteur des RN et leur effet sur l'administration des recettes

**Forte intensité de capital et risque et coût élevés :** la découverte et l'extraction de ressources naturelles comportent un degré d'incertitude et de risque exceptionnel. La volatilité des prix, la situation de trésorerie, le goût du risque et la disponibilité de capital rendent complexes les décisions d'allocation des capitaux. Les anticipations d'un haut rendement et le coût de la dette et des fonds propres augmentent avec le risque. Les entreprises peuvent y faire face notamment par la cession d'actifs non stratégiques, la création de coentreprises et de partenariats pour réduire leur exposition au risque et par l'utilisation de méthodes de financement novatrices. L'État peut y faire face en particulier par des incitations fiscales tels que les trêves fiscales destinées à attirer les investisseurs, ce qui peut donner lieu à des lois fiscales complexes. L'administration fiscale doit se préoccuper des prix de transfert dans la restructuration des entreprises, l'allocation et la classification des instruments de dette en interne, l'application des règles relatives à la sous-capitalisation, les accords d'affermage/d'amodation et l'imposition du produit des cessions.

**Gestion des coûts :** la hausse des coûts dans le secteur minier pendant la dernière période de renchérissement des produits de base a été estimée à 15 à 20 % par an. Dans les secteurs du pétrole et du gaz, l'insuffisance de main-d'œuvre qualifiée, la demande d'équipement avec opérations d'exploration et de développement concentrées dans des lieux plus isolés et difficiles d'accès comme les opérations offshore en eau profonde ont accru fortement les coûts. Face à cette situation, les entreprises peuvent notamment céder des actifs non essentiels et/ou peu rentables, donner en sous-traitance les activités non génératrices de recettes et créer des coentreprises aux fins d'une utilisation plus efficace des services communs. Les coûts de recherche de méthodes novatrices d'accès à ces formations minérales plus difficiles d'accès et/ou plus isolées ont augmenté. L'administration fiscale doit s'intéresser aux accords d'affermage/d'amodation, aux allocations des coûts de recherche/développement, à l'imposition du produit des cessions et à la classification des dépenses à des fins de déduction.

**Volatilité des prix et du cours de change :** la volatilité des prix des produits minéraux accroît le risque associé aux projets qui ont de longues périodes de développement. La volatilité du cours de change augmente l'incertitude quant aux coûts d'exploitation locaux, et les fonds négociés en bourse ajoutent à la volatilité des prix au-delà des facteurs d'offre et de demande purs et simples. Les entreprises réagissent à cette situation en recourant généralement à des stratégies de couverture et par une gestion prudente des coûts. L'administration fiscale doit s'intéresser aux dispositifs d'arbitrage fiscal, y compris l'utilisation de produits de couverture et financiers.

**Nature multinationale :** Les grandes sociétés multinationales estiment le rendement de leurs investissements sur la base du revenu net, après paiement de tous les impôts intérieurs et internationaux applicables qu'elles doivent verser pour pouvoir rapatrier ce revenu à leur juridiction d'origine. Elles ont des départements fiscaux en interne et utilisent des techniques de planification fiscale élaborées pour réduire au minimum leur charge fiscale.

**Un grand secteur minier artisanal dans certains pays :** les mineurs artisanaux sont des mineurs possesseurs ou non d'une licence qui opèrent en général hors du cadre réglementaire du pays, qu'ils comprennent peu. Ils peuvent représenter une grande part de l'économie qui échappe au système fiscal. (Au Ghana, les mineurs artisanaux extraient environ 32 % de l'or exporté). Face à

cette économie de l'ombre, il est nécessaire de recourir à un vaste ensemble de stratégies, parmi lesquelles une simplification du régime et des procédures administratives, la mise en place d'initiatives d'éducation, de vulgarisation et de communication, l'utilisation, de par la loi, d'outils permettant de détecter et de décourager la non-conformité, complétés par des programmes d'audit et ceux visant à assurer l'application des lois fiscales.

**Non-renouvelabilité :** l'État revendique normalement la propriété des ressources naturelles (RN) épuisables et non renouvelables, qu'il soumet à une réglementation plus stricte, et exige un paiement élevé en contrepartie de leur extraction. Les taxes spéciales sur les RN — par exemple les redevances d'exploitation et les taxes sur la rente de ressources — s'écartent du régime fiscal normal et sont parfois administrées par des départements non fiscaux, ce qui fragmente l'administration du régime fiscal des RN et rend difficile la coordination entre agences.

**Potentiel de rente exceptionnel :** pour capturer la rente de ressources, l'État applique normalement aux RN des taxes supérieures à la normale. Cette pratique crée des risques de prix de transfert (PT) exceptionnels, que l'État pourrait chercher à atténuer en adoptant des prix de base-repères. Il a besoin également de règles spéciales de cantonnement pour que le produit de la hausse des taxes sur les RN ne soit pas réduit par des coûts externes; cependant, les pays ne veulent pas appliquer ces taxes plus élevées à la transformation des RN.

**Longues périodes de développement et d'exploitation :** le délai de rentabilité pousse l'État à exiger des redevances pour s'assurer des recettes plus tôt. Des règles spéciales de compensation des pertes pourraient être nécessaires, ainsi que des procédures spéciales de déclaration et d'audit pour les périodes pré-bénéfices. Des règles précises doivent par ailleurs être établis pour l'abandon de réserves ou fonds. Les entreprises sont exposées à de gros risques de changement du régime fiscal des RN après avoir encouru des coûts irrécouvrables. Il est de pratique courante que l'État fournisse des assurances de stabilité et négocie des conventions fiscales spéciales régies par le droit des contrats et donnant droit à arbitrage international. Ces types de convention posent des défis administratifs de taille.

**Haut niveau des exportations et importations :** cela contribue aux risques de PT et exige un contrôle douanier efficace, un solide système de remboursement de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) et un bon échange d'informations entre les administrations fiscale et douanière. En outre, le niveau élevé des paiements extérieurs rend importantes et complexes les retenues à la source car des règles spéciales peuvent s'y appliquer.

**Faible gouvernance :** l'association d'une faible gouvernance aux activités liées aux ressources naturelles exige des mesures spéciales visant à améliorer la transparence de l'administration et de la comptabilisation des recettes.

**Contrôle et propriété de l'État :** la détention de la propriété des ressources par l'État est chose courante, mais cette propriété varie par sa nature et son ampleur. Les frontières entre la participation dans les entreprises et la fiscalité des entreprises peuvent être floues. Le rôle fiscal des sociétés de ressources naturelles n'est pas toujours clair, ni les règles et responsabilités des recettes liées à la propriété détenue par l'État.